

LE PRIX DU CIVISME

Le Prix du Civisme 2026/2027 concerne les jeunes de moins de 18 ans qui ont accompli, de manière désintéressée, seuls ou en groupes, un acte remarquable de courage, solidarité, dévouement ou devoir de mémoire.

Afin de proposer à l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (A.N.M.O.N.M) des jeunes filles ou garçons méritants par leur comportement quotidien et par la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, vous êtes invités à déposer leur candidature en mairie.

Le dossier de candidature sera transmis à la présidente départementale de l'A.N.M.O.N.M avant le **30 avril 2027**.

Les lauréats seront récompensés au niveau départemental en juin 2027 puis, leurs dossiers seront présentés au niveau national.

Exemples : une classe de troisième visite régulièrement les personnes âgées, soutien scolaire d'élèves de 6ème par un élève de 1ère, sauvetage d'un homme accidenté, d'une personne âgée de l'incendie, action de prévention de la toxicomanie auprès des plus jeunes.

En 2025, cinq mairies gardoises ont été honorées lors de la remise des prix aux jeunes gardois en présence de M. Philippe RIBOT, président de l'association des maires du Gard.

